

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre, EDF s'engage à vous apporter :

- une prime d'un montant défini ci-dessous ;
- un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de euros ;
- un prêt bonifié d'un montant de euros proposé par ... au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification = €) ;
- un audit ou conseil personnalisé, remis sous forme écrite au bénéficiaire (valeur = €) ;
- un produit ou service offert : d'une valeur de € ;

dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter	Montant ⁽¹⁾ sous conditions de ressources		
			Revenus supérieurs au Tableau B	Revenus intermédiaires ⁽²⁾	Revenus inférieurs au Tableau A ⁽³⁾
En remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz, hors condensation - Offre « Coup de pouce Chauffage d'EDF » :					
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	BAR-TH-104	Voir les conditions	3 500 €	5 500 €	5 500 €
Pompe à chaleur hybride individuelle	BAR-TH-159	Voir les conditions	3 500 €	5 500 €	5 500 €
Système solaire combiné	BAR-TH-143	Voir les conditions	2 500 €	4 000 €	4 000 €
Chaudière biomasse individuelle	BAR-TH-113	Voir les conditions	2 500 €	4 000 €	4 000 €
Chaudière individuelle gaz à très haute performance énergétique, ETAS ≥ 92%	BAR-TH-106	Voir les conditions	600 €	1 200 €	1 200 €
En remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant principalement au charbon – Offre « Coup de pouce Chauffage d'EDF » :					
Appareil indépendant de chauffage au bois labellisé flamme verte 7* ou à performances équivalentes	BAR-TH-112	Voir les conditions	500 €	800 €	800 €
Offre « prime énergie d'EDF » :					
Fenêtres ou portes-fenêtres complètes avec vitrage isolant	BAR-EN-104	Voir les conditions	29,12 € / fenêtre	30,68 € / fenêtre	61,36 € / fenêtre
Isolation des combles ou de toiture	BAR-EN-101	Voir les conditions	9,52 € / m ² d'isolant	10,03 € / m ² d'isolant	20,06 € / m ² d'isolant
Isolation des murs	BAR-EN-102	Voir les conditions	13,44 € / m ² d'isolant	14,16 € / m ² d'isolant	28,32 € / m ² d'isolant
Isolation du plancher	BAR-EN-103	Voir les conditions	16,24 € / m ² d'isolant	17,11 € / m ² d'isolant	34,22 € / m ² d'isolant
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	BAR-TH-104	Voir les conditions	186 €	196 €	392 €
Pompe à chaleur air-air	BAR-TH-129	Voir les conditions	131 €	138 €	276 €
Pompe à chaleur hybride individuelle	BAR-TH-159	Voir les conditions	208 €	219 €	438 €
Système solaire combiné	BAR-TH-143	Voir les conditions	755 €	796 €	1 591 €
Chaudière biomasse individuelle	BAR-TH-113	Voir les conditions	797 €	840 €	1 680 €
Chaudière individuelle à haute performance énergétique	BAR-TH-106	Voir les conditions	289 €	305 €	609 €
Système de régulation par programmation d'intermittence	BAR-TH-118	Voir les conditions	20 €	21 €	42 €
Plancher chauffant hydraulique à basse température	BAR-TH-116	Voir les conditions	1,68 € / m ² chauffé	1,77 € / m ² chauffé	3,54 € / m ² chauffé
Robinet thermostatique	BAR-TH-117	Voir les conditions	9,52 € / robinet	10,03 € / robinet	20,06 € / robinet
Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées	BAR-TH-158	Voir les conditions	17,92 € / émetteur	18,88 € / émetteur	37,76 € / émetteur
Appareil indépendant de chauffage au bois	BAR-TH-112	Voir les conditions	166 €	175 €	350 €
Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation	BAR-TH-148	Voir les conditions	88 €	93 €	185 €
Chauffe-eau solaire individuel	BAR-TH-101	Voir les conditions	121 €	127 €	254 €

au bénéfice de : Monsieur CHRISTOPHE MERISSE, demeurant au 35 ROUTE DE BARVILLE - 45300 BOYNES.

⁽¹⁾ Montant de prime valable pour tout devis signé du **07/03/2019** au **31/05/2019** inclus, calculé à partir des paramètres renseignés lors de votre inscription au programme prime énergie d'EDF :

Département des travaux : 45 - Loiret
Type d'habitation : Maison individuelle

Energie de chauffage après travaux : Électricité ou pompe à chaleur
Surface habitable : 110 m² ≤ Surface ≤ 130 m²

Les montants de prime indiqués ci-dessus sont définis selon les fiches d'opérations standardisées disponibles sur le site du Ministère en charge de l'énergie, et pourront être actualisés en fonction des paramètres relatifs aux travaux réalisés et de la situation fiscale du ménage. Vous pouvez retrouver le montant de votre prime en vous connectant sur notre simulateur en ligne.

⁽²⁾ Valable si les revenus de votre ménage sont inférieurs au tableau B et supérieurs ou égaux au tableau A

⁽³⁾ Valable si les revenus de votre ménage sont inférieurs au tableau A

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus pour les autres régions (€)
1	19 875	14 360
2	29 171	21 001
3	35 032	25 257
4	40 905	29 506
5	46 798	33 774
Par personne supplémentaire	+ 5 882	+ 4 257

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus pour les autres régions (€)
1	24 194	18 409
2	35 510	26 923
3	42 648	32 377
4	49 799	37 826
5	56 970	43 297
Par personne supplémentaire	+ 7 162	+ 5 454

Le présent engagement est pris dans le cadre de la 4^{ème} période triennale (2018-2020) du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), institué par le Titre II du Livre II du Code de l'énergie. Cet engagement est non cumulable avec une autre offre liée au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Cet engagement est valable pour les travaux réalisés jusqu'au 31/12/2020 inclus (date de facture des travaux faisant foi).

Cette offre est valable dans le cadre du programme prime énergie d'EDF, sous réserve du respect des conditions détaillées sur le site www.prim-energie-edf.fr.

Date de cette proposition : 07/03/2019

Signature :

**EDF, représentée par Fabrice Gourdellier,
Directeur du Marché des Clients Particuliers**

⚠ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

Sur le site www.prim-energie-edf.fr ou par téléphone au **01 81 69 30 73** Service gratuit + prix appel

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du Ministère en charge de l'énergie :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique

Plateforme Rénovation info service : **0 808 800 700** Service gratuit + prix appel





Votre prime énergie d'EDF : validez votre inscription

Monsieur MERISSE,

Félicitations pour votre projet de travaux !

Pour valider votre inscription au programme prime énergie d'EDF, cliquez ci-dessous :

[Je valide mon inscription](#)

C'est simple et gratuit

Découvrez notre nouveau « **Coup de pouce Chauffage** » et bénéficiez de primes avantageuses :

- Jusqu'à **5 500 €** pour **installer une pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride** en remplacement de votre chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation).
- Jusqu'à **1 200 €** pour **installer une chaudière à très haute performance énergétique** en remplacement de votre chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation).

Nous nous engageons à vous verser votre prime énergie d'EDF dans les conditions décrites dans notre Lettre d'Engagement en pièce jointe.

Attention : Seuls les devis de travaux signés APRÈS votre inscription vous donnent droit à la prime énergie d'EDF.

Voici les prochaines étapes :

- 1** Créez le dossier correspondant à votre projet de travaux, puis faites les réaliser par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) dans le domaine des travaux concernés.
Important : Avant de signer votre devis de travaux, nous vous

invitons à vérifier avec votre professionnel si ceux-ci sont sous-traités à une autre entreprise. Dans ce cas, exigez que le professionnel indique sur le devis :

- La raison sociale de l'entreprise sous-traitante
- Et le SIREN de l'entreprise sous-traitante

2 Envoyez-nous votre dossier complet dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de la facture fournie par votre installateur. Votre dossier doit comprendre :

- la copie du devis des travaux (ou bon de commande) daté et signé par vous
- la copie de la facture mentionnant pose et fourniture du matériel
- l'original de votre Attestation sur l'Honneur rempli et signé par vous et votre installateur
- la copie de la qualification professionnelle de votre installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux (si demandée)
- si vos revenus sont inférieurs au tableau B de notre Lettre d'engagement, la copie de votre dernier avis d'imposition

3 Recevez, dans un délai de 2 mois à compter de la validation de votre dossier, le montant de votre prime* sous forme de lettre-chèque.

A bientôt sur notre site prime énergie d'EDF,
Votre conseiller EDF

* Montant de la prime accordé sous conditions et calculé en fonction du type de travaux réalisés, de votre lieu d'habitation, des caractéristiques de votre logement et de la date de signature de votre devis ou de votre bon de commande



Téléchargez l'appli EDF & MOI



Retrouvez-nous sur:



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Origine 2017 de l'électricité vendue par EDF : 85,9% nucléaire, 7,2% renouvelables (dont 5,3% hydraulique), 1,9% charbon, 3,7% gaz, 1,3% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr.

EDF SA au capital de 1 505 133 838 euros, 552 081 317 RCS Paris, siège social 22-30 av de Wagram 75382 Paris cedex 08.

EDF SA
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 505 133 838 euros
552 081 317 R.C.S. Paris
www.edf.fr

Direction Commerce Tour EDF
20 place de La Défense
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2017 de l'électricité vendue par EDF :
85,9% nucléaire, 7,2% renouvelables (dont 5,3%
hydraulique), 1,9% charbon, 3,7% gaz, 1,3% fioul.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !